



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration liminaire Unsa Education et FSU : CHSCT-D du 12 mai 2020

Monsieur l'IA-DASEN,
Mesdames, Messieurs les membres du CHSCT,
Mesdames, Messieurs les représentants du personnel,

Après deux mois de confinement, certaines de nos écoles sont déjà ouvertes tandis que les autres se préparent à accueillir les premiers enfants. Dès l'annonce présidentielle, les organisations syndicales, dont l'Unsa Education et la FSU, ont immédiatement alerté le gouvernement et l'opinion publique : cette reprise s'amorçait beaucoup trop vite et nous sentions que nous n'aurions pas le temps d'être prêt à temps pour que chacun soit en sécurité, tant sanitaire qu'émotionnelle.

Comme trop souvent, nos paroles n'ont pas été écoutées, ne serait-ce qu'entendues ! Lorsque nous alertons le ministère, lorsque nous vous alertons localement quant à l'impossibilité de mettre en place les gestes barrières en école maternelle et la grande difficulté que nous aurons à les respecter en école élémentaire, vous nous répondez, comme M. Blanquer, qu'en tant qu'enseignant, nous sommes les seuls experts en la matière et que nous devons trouver une solution. Nous nous demandons alors ; si un médecin, en tant qu'expert de la santé, vous demandait de changer de comportement au risque de ne pouvoir vous sauver, lui répondriez-vous qu'en tant qu'expert de la santé c'est à lui de trouver une solution ? Refuseriez-vous de vous remettre en question ?

Vous n'avez de cesse de remercier les enseignants et toutes les personnes qui ont œuvré d'arrache-pied pendant les deux mois de confinement, c'est bien. Respecter un cadre national de sécurité tout en estimant notre expertise professionnelle et faire confiance aux équipes pédagogique, ce serait mieux !

Aujourd'hui, pour l'Unsa Education et la FSU, l'analyse est terriblement accablante. Les ordres descendant « d'en haut » sont monolithiques, ils sont stériles et effrayants sur le terrain. On nous dit ensuite à voix basse que chacun s'organise au mieux. Alors pourquoi ne pas donner systématiquement la confiance dont les équipes sont dignes.

Depuis deux mois, enseignants, organisations syndicales, administration, nous inventons tous en marchant, voire en courant, pour traverser cette crise sanitaire inédite. Tous, nous avons fait des erreurs et nous ne vous demandons pas de ne pas en faire. Nous vous demandons, ici même, de les reconnaître et de mettre en œuvre tout ce qui est possible pour les corriger.

N'oublions pas que la continuité pédagogique n'a eu le mérite d'exister que par la bonne volonté et le professionnalisme hors pair des enseignants, AESH et AED. Sans eux, rien n'aurait été possible ! Ces personnels sont la ressource la plus précieuse de l'Education Nationale. L'Unsa Education et la FSU, nous exigeons que leur santé et leur sécurité soit prioritairement assurée.

La santé ne revient pas seulement au fait d'échapper au Covid-19. L'Unsa Education et la FSU s'inquiètent également de la santé psycho-sociale des personnels d'éducation. A peine de retour dans les écoles, nos collègues sont déjà épuisés par la cacophonie générale qui a régné de l'annonce présidentielle à aujourd'hui... Et que dire de nos directrices et directeurs d'école ? La circulaire ministérielle annonçait deux à trois semaines de décharge complète pour qu'ils puissent

dédier leur activité à la mise en place du protocole sanitaire et l'ouverture progressive des écoles. Qu'en est-il des directives locales ?

Parlons de nos collègues infirmiers ; il est écrit que dans les établissements du second degré, ils doivent être équipés de matériel (sur-blouse, masque FFP2, thermomètre sans contact, gants, ...). Chaque infirmier se rapproche de son chef d'établissement pour réaliser les commandes. Il s'agit-là de matériel devenu rare et particulièrement onéreux. Mme la Secrétaire Générale, vous avez été interrogée à ce sujet : que faire si les infirmiers ne sont pas équipés à temps ? Il s'agit de personnels très exposés, pouvons-nous sérieusement les envoyer dans les établissements sans les protections nécessaires ? Pouvons-nous ouvrir nos établissements sans la présence des infirmiers ?

De plus, nous savons qu'ils sont les personnes ressources pour la formation sur les gestes barrières. Dans certains départements, notamment dans l'Ain, les infirmiers des lycées ont été appelés en renfort dans les écoles pour former les enseignants aux gestes barrières. Qu'en est-il dans la Loire ? Les directeurs n'ont pas été destinataires du kit de communication à ce sujet. La formation aux gestes barrières est donc inexistante ...

Parlons de nos collègues enseignants du second degré ; nous sommes à quelques jours de la reprise pour certains, à quelques semaines pour d'autres. Ce temps supplémentaire disponible sera-t-il suffisant pour penser leur rentrée, au vu des directives très tardives, parfois difficilement applicables ? Est-il véritablement nécessaire d'attendre fin mai pour se prononcer sur les examens et notamment l'oral du bac de français ?

Parlons de nos collègues CPE et de leur équipe de vie scolaire. Repose sur eux depuis deux mois l'organisation du suivi des élèves à distance, l'harmonisation entre la continuité pédagogique mise en place par les enseignants et le suivi social réalisé par bon nombre d'AED. Quel rôle devront-ils jouer dans des établissements quasiment vides ? Ces incertitudes de travail entraînent des RPS importants pour tous les personnels.

Que propose l'administration pour répondre à toutes ces problématiques ? Elle programme les réunions le jour de la reprise et la semaine suivante. Alors que nous demandions cela depuis le premier jour de la crise. A lire ce calendrier, les collègues croient à une mascarade, se sentent une fois de plus livrés à eux-mêmes.

Nous aurions pu espérer un retour dans les classes préparé, sécurisé et apaisé. Malheureusement, aujourd'hui nous sommes obligés de reconnaître que nous naviguons à vue, que chaque jour réserve son lot de (mauvaises) surprises et que cette situation est loin d'être stabilisée. Nous ne pouvons que regretter que le CHSCT n'ait pas pu jouer son rôle de préventeur auprès des personnels de l'Education Nationale. Cependant, en tant que membre du CHSCT, il nous reste une dernière responsabilité à tenir : s'assurer que les personnels sont en sécurité. Ainsi, conformément à la réglementation en matière de sécurité, de santé et de conditions de travail (décret modifié 82-453 du 28 mai 1982), nous nous laissons la possibilité de déposer un droit d'alerte à la suite de ce CHSCT extraordinaire si nous venons à constater qu'il existe une cause de danger grave et imminent dans les écoles et EPLE de notre département.